

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 31  
- ayant pris part au vote : 33  
- procurations : 2

L'an deux mille quatorze et le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni exceptionnellement à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 16 Avril 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**Etaient présents** : M. MARC PERE, , M.YVAN NAVARRO, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M.NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, M. DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC, MME FLORENCE TOULZE, M.PATRICE ETAVE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M.PHILIPPE BAUMLIN, MME NATHALIE GAUVRIT, M.JOËL FEULLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN , MME ISABELLE SEROR, M. ANDRE PAULHIAC, MME ELISABETH ATTELAN.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), M.DANIEL ERWAN (Pouvoir donné A MME NADINE MAURIN)

**Etait absent excusé :**

MME NATHALIE GAUVRIT a été élue secrétaire

**DÉLIBÉRATION n° 2014/C52**

**Objet : Adoption des procès verbaux n° 2014/02 du 4 mars 2014, n° 2014/03 du 14 mars 2014 et n° 2014/04 du 4 avril 2014**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption des procès-verbaux n°2014/02 rédigé suite à la séance du conseil municipal du 4 mars 2014, n°2014/03 rédigé suite à la séance du conseil municipal du 14 mars 2014, et n°2014/04 rédigé suite à la séance du conseil municipal du 4 avril 2014.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1**

A l'unanimité d'adopter les procès verbaux n°2014/02, rédigé suite à la séance du conseil municipal du 4 mars 2014, n°2014/03, rédigé suite à la séance du conseil municipal du 14 mars 2014, et n°2014/04, rédigé suite à la séance du conseil municipal du 4 avril 2014.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
MARC PERE

- Transmis le 28 AVR. 2014  
- Affiché le 28 AVR. 2014



2014  
2014  
2014